

Erquy infos

BIMENSUEL DE LA VILLE D'ERQUY

n° 622 - 3 avril 2020 - édition spéciale

Mairie fermée au public
accueil téléphonique assuré
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
02 96 63 64 64

PÔLE DE SANTÉ

En raison de l'évolution du covid-19 dont le pic pourrait se situer à partir de cette semaine, la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Erquy, les Pôles Secondaires de Plurien et de la Bouillie en collaboration avec les Mairies d'Erquy, de Plurien et de La Bouillie, ont mis en place une équipe spécialisée destinée à prendre en charge préventivement, à domicile, les malades présentant les symptômes caractéristiques du coronavirus.

Les personnes concernées doivent contacter dans un premier temps leur médecin traitant ou à défaut leur mairie qui sollicitera si nécessaire la cellule spécialisée du Pôle de Santé.

CONFINEMENT PROLONGÉ

Le 27 mars, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement **jusqu'au mercredi 15 avril**. Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organi-

sées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

GARDE DES ENFANTS

La garde dérogatoire des enfants de 3 à 16 ans est étendue aux personnels de l'aide sociale à l'enfance (assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale, médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues). L'extension pour les gardes d'enfants concerne également les catégories professionnelles suivantes : gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels de préfecture et services de l'Etat indispensables à la gestion de la crise.

- Garderie Semaine des 4 jours à Erquy : 02 96 63 64 64 ;
- Mercredi à Pléneuf-Val-André par LTM : 02 96 50 59 54.

REPORT D'UN MOIS POUR CERTAINES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Prise en application de l'article 11 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'ordonnance autorise le report de l'accomplissement de certaines démarches administratives (acte, formalité, inscription, ...) quand elles n'ont pas pu être réalisées pendant la durée de l'état d'urgence augmentée d'un mois. Ces démarches pourront l'être à l'issue de cette période dans le délai normalement prévu et au plus

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

www.ville-erquy.com

ERQUY

l'air qu'il vous faut !

tard dans les deux mois suivant la fin de cette période.

Le texte proroge certaines mesures juridictionnelles ou administratives. Il prévoit aussi, pour les relations avec l'administration, la suspension de certains délais, principalement dans les procédures où le silence de l'administration vaut acceptation.

Urbanisme

Demande en cours formulée avant le 12 mars 2020 :

suspension d'un mois du délai d'instruction, reprise du délai un mois après la cessation de l'État d'Urgence Sanitaire (EUS).

Demande adressée depuis le 12 mars 2020 :

Le délai d'instruction débutera un mois après la cessation de l'État d'Urgence Sanitaire (EUS).

FERMETURE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Pour limiter au maximum le déplacement des habitants et de ce fait limiter la propagation du virus dans cette période dite par l'ARS culminante, après concertation avec les commerçants ambulants concernés et l'union des commerçants d'Erquy, un avis défavorable à été donné à la réouverture du marché.

LES COMMERCES ET PHARMACIES À ERQUY

Pharmacie de Gaalon

lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 19h30, samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 19h00, tél : 02 96 72 30 04.

Pharmacie Ledoyer

lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30, samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, tél : 02 96 72 30 73.

Armement l'Ecume – Didier Erhel

lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 16h30, tél : 06 78 72 65 97.

Boucherie Charcuterie Pitel *

mardi au samedi de 08h00 à 12h45 et de 15h30 à 19h00, dimanche de 08h00 à 12h30.

Boulangerie Cie des Pains

lundi au samedi de 05h00 à 18h00 et 07h00 à 12h45.

Boulangerie du Centre

du lundi au samedi de 07h00 à 19h15, dimanche de 07h00 à 13h00.

Boulangerie Perlin Painpain

mardi au samedi de 7h00 à 12h45 et de 16h00 à 19h00, dimanche de 7h00 à 12h45.

Boulangerie Ti Bara

lundi au samedi de 7h00 à 19h30, dimanche de 7h00 à 13h00.

Boulangerie Ti Fournil Pain Bio

jeudi de 17h00 à 19h30, tél : 07 67 34 10 13.

Carrefour contact *

lundi au samedi de 8h00 à 19h00, dimanche de 9h00 à 12h30, tél : 02 96 72 31 13.

Côté Légumes Nicolas Michiels

lundi au samedi de 09h00 à 12h30, tél : 06 46 35 46 27.

La Cave d'Erquy

mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

LIDL

lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

Made In Erquy

jeudi au samedi de 9h00 à 13h30 et de 18h00 à 20h30, dimanche de 9h00 à 13h30 et de 18h00 20h30, tél : 02 96 72 14 83.

Nicolas NONNET (Huitres)

du lundi au samedi de 9h30 à 12h30, dimanche de 9h30 à 12h30, tél : 02 96 63 66 93.

Pâtisserie Ker Etienne

vendredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00, dimanche de 9h00 à 12h15, tél : 02 96 72 09 61.

Poissonnerie du Centre *

mardi au samedi de 8h30 à 12h30, dimanche de 8h30 à 12h30, tél : 02 96 72 43 14.

SUPER U

lundi au samedi de 9h00 à 18h00, tél : 02 96 72 02 72.

Traiteur de la Mer Le Doris *

mardi au samedi de 8h30 à 12h30, dimanche de 8h30 à 12h30, tél : 02 96 72 32 25.

Bar Tabac Le Jubilé

lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30, dimanche de 8h00 à 12h30.

Maison de la Presse

lundi au samedi de 5h45 à 12h30 et de 14h45 à 19h00, dimanche de 8h00 à 12h30.

* = service de livraison gratuit à domicile

Certains commerçants du marché peuvent vous proposer une livraison à domicile de produits frais :

- Fromages : 06 22 30 27 98,
- Poulets frais : 02 96 72 15 13,
- Ferme du Pourpray : 02 96 63 08 62,
- Fromage de chèvre (livraison un samedi sur deux, prochaine livraison 4 avril) : 06 21 97 13 21.

Imprimeur Gérant : Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy.

Mairie d'ERQUY - 11 square Hôtel de Ville - 22430 ERQUY - 02 96 63 64 64 - www.ville-erquy.com.

Erquy infos est une feuille éditée par la Commune d'Erquy un vendredi sur deux. Pour être publiés, les annonces et les communiqués doivent nous parvenir au plus tard le vendredi précédant la parution, en précisant vos coordonnées complètes (non publiées) soit dans la boîte prévue à cet effet à la Mairie, soit par courriel :

publication@ville-erquy.com